

Formation Apnéiste Expert en Eau Libre 2018 - 2019

LA COMMISSION APNÉE DU CODEP 94 organise une formation et un examen d'apnéiste expert en eau libre (ancien A4).

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- o Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen,
- o du Niveau d'apnéiste confirmé ou d'apnéiste confirmé en eau libre ou d'un diplôme admis par équivalence pour le candidat au niveau d'apnéiste expert en eau libre,
- o **Vous êtes invités à vous rendre sur le site de la Commission Nationale Apnée : apnee.ffessm.fr > textes et règlements pour consulter les conditions de candidature et les prérogatives de l'apnéiste expert en eau libre.**

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION :

- o 5 Cours théoriques : 09/11/2018, 07/12/2018, 18/01/2019, 01/02/2019, 15/03/2019.
- o 5 Séances de fosses CODEP 94 à Villeneuve la Garenne : 25/11/18 18h30-20h30, 09/12/18 19h30-21h30, 13/01/19 19h30-21h30, 10/02/19 19h30-21h30, 31/03/19 18h30-20h30
- o 3 sorties en milieu naturel : 17/11/2018 (Beaumont sur Oise), 13/04/2019 (Beaumont sur Oise), 25/05/2019 (La Roche en Brénil)
- o Épreuves pratiques piscine et Examen théorique : le 30/03/2019.
- o Épreuves d'apnée verticale en milieu naturel : du 7 au 9 Juin 2018 à NIOLON.
- o **Toute personne ne participant pas aux sorties en milieu naturel, pourrait se voir refuser la présentation à l'examen final**

INSCRIPTION :

La date limite d'inscription est fixée au **3 novembre 2018**. L'effectif sera limité à 30 candidats en tout. Seront prioritaires les candidats inscrits dans un club du Val de Marne.

Coût de la formation hormis tous les transports 420€.

Soit tout compris : cours théoriques, fosses, sorties milieu naturel, sorties et hébergement pension complète pour l'examen final.

DOSSIER A CONSTITUER :

1. Remplir le formulaire d'inscription : <https://www.inscription-facile.com/form/183vSdqGrq7fg3p84Ek5>
2. À envoyer par email à martinrenaud3359@neuf.fr avec
 - Copie de la licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité,
 - Copie de la carte de niveau d'apnée
 - Copie de la carte obligatoire de RIFAA (au plus tard à la date de l'examen),
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U), médecin hyperbare ou médecin de la plongée,
3. Chèque de 420€ à l'ordre du CODEP 94 FFESSM à remettre lors du 1er cours

Renaud Martin

Tel : 0625010751 Mail : martinrenaud3359@neuf.fr